

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024-09 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/05/2024

Objet : Vote des tarifs 2024-2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 10/05/2024 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2024-09. TARIFS 2024-2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20240507-2024-09-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/05/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-quatre, mardi sept mai, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au 15 rue Joseph Cazautets.

Date de convocation du Comité Syndical : 29-04-2024.

Objet : Vote des Tarifs 2024-2025.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, Mme Émilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, M. Maurice LEBOUTET.

Excusés : M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Cécile FADAT, Mme Viviane RAFFIER, Mme Maud TERRACOL, Mme Alexandra MALISSEN, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	0
Votants	5	-
Pour	5	-
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Le Président présente les tarifs 2024-2025 des services d'enseignement musical avec une proposition d'augmentation des tarifs des services comme suit :

- Augmentation de 4% pour l'ensemble des enseignements exceptée la Banda dont le tarif reste inchangé.

Pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives+ Solfège ENFANTS (-de 18 ans) / LYCEENS / ETUDIANTS	Tarifs au semestre résidents	Tarifs au semestre extérieurs
Tarif 1 : Quotient familial de 0 à 720 euros	174,28 €	445,16 €
Tarif 2 : Quotient familial de 721 à 1000 euros	191,64 €	
Tarif 3 : Quotient familial de 1001 à 1150 euros	223,54 €	
Tarif 4 : Quotient familial de 1151 à 1400 euros	247,05 €	
Tarif 5 : Quotient familial de 1401 euros et au-delà	271,18 €	
ADULTES :	440,96 €	498,75 €

Cours collectifs de pratique instrumentale + solfège*	Tarifs au semestre résidents + extérieurs
<u>COURS DE PRATIQUE INSTRUMENTALE</u> (même instrument, de 4 à 6 personnes – 16-25 ans et étudiants)	122,26 €
<u>COURS DE PRATIQUE INSTRUMENTALE</u> (même instrument, de 4 à 6 personnes – Adultes)	202,55 €

*instruments en fonction de la demande et des contraintes de l'instrument (pas de piano)

Jardin musical - Éveil musical Chorale enfant	Tarif au semestre résidents + extérieurs
Jardin musical : PS - MS maternelle / Éveil musical : GS et CP Chorale : à partir du CE1	44,20 €
Pratiques Collectives seules et / ou Solfège seul	Tarifs au semestre résidents + extérieurs
Solfège / Orchestre / Ensembles / MAO (résidents et extérieurs)	49,40 €
Chorale Symphonia	Tarif au semestre résidents + extérieurs
Chorale adultes (résidents et extérieurs)	53,66 €
Banda	Tarif annuel
Flûte traversière - Clarinette - Saxophone alto, ténor, baryton - Trompette - Trombone - Tuba - Percussions	20,00 €
LOCATION INSTRUMENT	62,78€ / semestre
Participation aux stages pour les extérieurs au CIOL	21 € / demi-journée

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité les tarifs des services pour 2024-2025.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ; 10-05-2024

Isle, le 10/05/2024
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

